



RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

SUR LES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION EGALITE EN MATIERE D'ACCESSIBILITE

Adoptée par l'Assemblée générale du 23 mai 2025

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 22 et 23 mai 2025, connaissance prise du « Plan Accessibilité 2025/2026 » ;

CONNAISSANCE PRISE du plan d'action « Droit et handicap » présenté par la commission Egalité à l'assemblée générale du Conseil national des barreaux le 12 octobre 2019 ;

CONNAISSANCE PRISE du rapport d'activité 2024 du Défenseur des droits et des évolutions indispensables de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap à engager, dont nous célébrons le 20e anniversaire cette année ;

CONSTATE la persistance des discriminations à l'égard des personnes en situation de handicap et leur besoin d'avoir accès à des professionnels du droit formés, au premier rang desquels les avocats, pour apporter des réponses à leurs difficultés juridiques, qu'il s'agisse de sujets de droit commun ou de questions de droit plus spécifiques comme le droit de la compensation ;

APPROUVE les orientations de la commission Egalité en matière d'accessibilité ;

APPROUVE les partenariats stratégiques envisagés avec l'institution du Défenseur des droits et l'association Droit pluriel, indispensables à la réalisation du plan d'action présenté tant en matière de formation que d'accès au droit ;

REAFFIRME l'engagement du Conseil National des Barreaux dans la défense des droits des personnes en situation de handicap, qui passe aussi par l'accès à la profession d'avocats pour tous ;

DONNE MANDAT à la présidente du Conseil national des barreaux de signer les partenariats envisagés à l'occasion de la Semaine de l'inclusion et à la commission Egalité de poursuivre ses travaux en vue de la réalisation effective de ce plan d'action.

* *

Fait à Paris le 23 mai 2025